Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260430-M2026043012-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE JOSSELIN
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de JOSSELIN, légalement convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de JOSSELIN sous la présidence de Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Madame Fanny LARMET, Monsieur Jack NOËL, Madame Annick CARDON, Monsieur Cédric NAYL, Monsieur Jean-Pierre LATOUR, Monsieur Loic LE PIOUFFLE, Madame Laure BIGOT, Madame Christine PLANCOT, , Madame Viviane LE GOFF, Monsieur Patrice CAMUS, Madame Elodie TEXIER, Monsieur Thierry ROUXEL, Madame Sylvie BOMPOIL, Monsieur Claudiu RADU (arrivé à 19h45), Madame Stéphanie DAUTELLE, Madame Françoise CHOUFFEUR, Monsieur Jean-Pierre VASSAL, Madame Laetitia FAUSTIN LOISON

Étaient absents excusés et représentés : Madame Christina JARNO représentée par Monsieur Loïc LE PIOUFFLE, Monsieur Jean MORIN représenté par Annick CARDON, Monsieur Daniel EONNET représenté par Monsieur Nicolas JAGOUDET

Était absente excusée : Madame Maëva DANO

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 18, puis 19 lors de l'arrivée de Claudiu RADU à 19h45
Votants : 21, puis 22 lors de l'arrivée de Claudiu RADU à 19h45
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Elodie TEXIER

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

2026.04.30-12 : VOIE VERTE RELIANT LES COMMUNES DE GUEGON ET JOSSELIN - CONVENTION D'ENTRETIEN RD 126
(Rapporteur : Madame Fanny LARMET, Adjointe)

Suite à la réalisation de la voie verte reliant les communes de Guégon et de Josselin, il est prévu la répartition des charges d'entretien de celle-ci entre les communes et le département.
Le département de Morbihan réalisera l'entretien structurel et l'entretien spécifique. Le premier regroupe l'ensemble des interventions nécessaires à la remise en état, totale, ou partielle, de la voie verte dans son état de mise en service initial, et des divers éléments structurels la composant. Quant à l'entretien spécifique, c'est-à-dire l'ensemble des interventions nécessaires à la pérennité de la voie verte, sa conservation et le maintien de ses conditions d'utilisation en toute sécurité.

La commune a en charge la signalisation verticale, horizontale et le balayage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :
- **PRESENTS** : 19 - **VOTANTS** : 22
- **Abstentions** : 0 - **Suffrages exprimés** : 22 - **Majorité absolue** : 12
- **POUR** : 22 - **CONTRE** : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- À signer la convention d'entretien de la voie verte reliant les communes de Guégon et de Josselin ;

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260430-M2026043012-DE

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Nicolas JAGOUDET

La Secrétaire de séance,
Madame Elodie TEXIER

MAIRIE de JOSSELIN
MORBIHAN (56120)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (1 Place Alain de Rohan, BP 36, 56120 Josselin Cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.